

N° 1

8 JANV.
2004

Page 1
à 52

Le

BO

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

NUMÉRO SPÉCIAL

● PROGRAMME NATIONAL DE PILOTAGE :
DISPOSITIFS DE JANVIER À JUILLET 2004

ministère

jeunesse
éducation
recherche



*P*ROGRAMME NATIONAL DE PILOTAGE : DISPOSITIFS DE JANVIER À JUILLET 2004

Note du 3-12-2003 (NOR : MEND0302694X)

- 3 **PNP de la formation continue : dispositifs communs à la DE et à la DPMA - année 2003-2004**
- 4 Formation de formateurs à l'entretien d'évaluation
- 5 Séminaire des acteurs académiques LOLF
- 6 Les problèmes techniques posés par l'accueil des élèves handicapés dans un établissement scolaire
- 7 **PNP de la formation continue des personnels ATOS et ITRF des services déconcentrés et des établissements d'enseignement supérieur DPMA - année 2003-2004**
- 9 Liste des dispositifs se déroulant de janvier à juillet 2004
- 10 -Thème prioritaire : modernisation financière de l'État
- 16 -Thème prioritaire : pilotage, management et GRH
- 22 -Dispositifs 2003 se poursuivant en 2004
- 23 -Actions de formation "hautes technologies de l'informatique" destinées aux personnels informaticiens des services académiques et de l'administration centrale
- 28 Modalités de candidature et d'inscription aux dispositifs du PNP de la DPMA
- 31 **PNP de la formation continue des personnels d'encadrement de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur DE - année 2003-2004**
- 33 Liste des dispositifs 2003 se poursuivant en 2004
- 35 Liste des dispositifs se déroulant de janvier à juillet 2004
- 36 Fiches des dispositifs se déroulant de janvier à juillet 2004
- 46 Modalités de candidature et d'inscription aux dispositifs du PNP de la DE



Directeur de la publication : Pierre Maurel - **Directrice de la rédaction** : Nicole Krasnopolski
- **Rédacteur en chef** : Jacques Aranas - **Rédactrice en chef adjointe** : Laurence Martin -
Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - **Secrétaire générale de la**
rédaction : Micheline Burgos - **Préparation technique** : Monique Hubert - **Chef-maquetiste** :
Bruno Lefebvre - **Maquetistes** : Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Eric Murail, Karin Olivier,
Pauline Ranck ● **RÉDACTION ET RÉALISATION** : **Délégation à la communication**, bureau des publications, 110, rue
de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 55 55 29 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENTS** : **CNDP**
Abonnement, B-750-60732 STE GENEVIÈVE CEDEX. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● **Le B.O.** est une
publication du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

PROGRAMME NATIONAL DE PILOTAGE DE LA FORMATION CONTINUE : DISPOSITIFS COMMUNS À LA DE ET À LA DPMA - ANNÉE 2003-2004

Note du 3-12-2003
NOR : MEND0302694X
RLR : 613-1
DE - DPMA

IDENTIFIANT
03NDEP0005

FORMATION DE FORMATEURS À L'ENTRETIEN D'ÉVALUATION

Objectifs du dispositif : le décret n° 2002-682 du 29 avril 2002 relatif aux conditions générales d'évaluation, de notation et d'avancement des fonctionnaires de l'État, fixe au titre 1er les modalités de la démarche d'évaluation des agents. Afin de faciliter sa mise en œuvre dans les services déconcentrés et les établissements d'enseignement supérieur, ce dispositif vise à la constitution d'un réseau national de formateurs/personnes-ressources ayant pour mission d'élaborer et d'organiser des formations à l'entretien professionnel d'évaluation destinées tant aux évaluateurs qu'aux évalués.

Pilotes : direction de l'encadrement et direction des personnels, de la modernisation et de l'administration.

Sans candidature individuelle

Nombre de places : 150

Durée moyenne estimée : 4 jours.

MODULE 1 : FORMATION DE FORMATEURS À LA PRÉPARATION DE L'ENTRETIEN D'ÉVALUATION (SERVICES DÉCONCENTRÉS)

Objectifs pédagogiques : mettre les stagiaires en capacité d'assurer des actions de formation à l'entretien d'évaluation auprès des personnels de l'encadrement de proximité de leur académie et de contribuer à leur mise en place, diffusion et généralisation.

Contenu : apports méthodologiques sur les conditions de réussite des entretiens pour l'évaluateur comme pour l'évalué. Mises en situation. Travaux en groupes.

Public cible : 4 formateurs par académie (sur désignation des recteurs).

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsables pédagogiques : mission de la formation de la DPMA et école supérieure de l'éducation nationale.

Module facultatif

Nombre de participants : 120

Durée en heures : 24

Organisation prévisionnelle : à déterminer sur la base de 4 sessions de 4 jours de 30 personnes chacune pour l'enseignement scolaire.

MODULE 2 : FORMATION DE FORMATEURS À LA PRÉPARATION DE L'ENTRETIEN D'ÉVALUATION (ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR)

Objectifs pédagogiques : mettre les stagiaires en capacité d'assurer des actions de formation à l'entretien d'évaluation auprès des personnels de l'encadrement de proximité de leur académie et de contribuer à leur mise en place, diffusion et généralisation.

Contenu : apports méthodologiques sur les conditions de réussite des entretiens pour l'évaluateur comme pour l'évalué. Mises en situation. Travaux en groupes.

Public cible : 5 formateurs par réseau régional de formation.

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsables pédagogiques : mission de la formation de la DPMA et école supérieure de l'éducation nationale.

Module facultatif

Nombre de participants : 30

Durée en heures : 30

Organisation prévisionnelle : à déterminer sur la base de 1 session de 5 jours de 30 personnes (5 par réseau régional de formation) pour l'enseignement supérieur.

IDENTIFIANT
03NDEP0002

SÉMINAIRE DES ACTEURS ACADÉMIQUES LOLF

Objectifs du dispositif : “la mise en place de notre nouvelle constitution financière qu’est la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (Moderfie) est une réforme ambitieuse. Un travail considérable doit être mené en moins de 3 ans. Il appelle à la mobilisation de tous pour maîtriser l’ensemble des révolutions induites par le législateur. L’objectif final est à la hauteur de cette tâche : il s’agit de redonner du sens aux lois de finances, pour le Parlement et pour le citoyen et cela par la responsabilisation des gestionnaires publics” selon Alain Lambert, ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire.

Sa mise en œuvre passe par la nouvelle structuration des budgets ministériels. Une réflexion approfondie des responsables des services déconcentrés et de leurs collaborateurs pour s’approprier l’esprit de la loi s’impose, avant la mise en place d’une nouvelle comptabilité de l’État, et la promotion de modes de gestion et de systèmes d’information nouveaux.

Pilotes : direction de l’encadrement et direction des personnels, de la modernisation et de l’administration.

Sans candidature individuelle

Nombre de places : 120

Durée moyenne estimée : 1 jour.

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques

- Information sur le calendrier de mise en œuvre .
- Définition des différentes étapes des travaux à réaliser.

Contenu

- Présentation de la LOLF.
- Information sur sa mise en œuvre.

Public cible : secrétaires généraux, contrôleurs de gestion, correspondants et formateurs LOLF.

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsable pédagogique : direction des affaires financières (mission LOLF).

Module obligatoire

Nombre de participants par session : 40

Durée en heures : 6 heures.

Session 1

Dates : février 2004.

Lieu : MJENR, 96, boulevard Bessières, Paris 17ème.

Session 2

Dates : février 2004.

Lieu : MJENR, 96, boulevard Bessières, Paris 17ème.

Session 3

Dates : février 2004.

Lieu : MJENR, 96, boulevard Bessières, Paris 17ème.

IDENTIFIANT :
03NDEP0006

LES PROBLÈMES TECHNIQUES POSÉS PAR L'ACCUEIL DES ÉLÈVES HANDICAPÉS
DANS UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Objectifs du dispositif : l'analyse des difficultés rencontrées lors de l'accueil d'un élève handicapé dans un établissement scolaire montre qu'une fois réglés les aspects pédagogiques, il demeure de nombreux aspects techniques dont la gestion incombe aux personnels d'encadrement. Ce dispositif propose de recenser ces difficultés et d'y apporter des éléments de réponse.

Pilote : direction de l'encadrement et direction des personnels, de la modernisation et de l'administration.

Sans candidature ; liste arrêtée par le recteur

Nombre de places : 60

Durée moyenne estimée : 3 jours

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques

Donner aux conseillers des recteurs (personnels d'encadrement et techniciens de l'éducation nationale) des outils pour densifier la politique académique d'accueil des élèves handicapés en répondant aux difficultés techniques posées par cet accueil dans les établissements scolaires, et leur permettre de concevoir des actions de formation.

Contenu

- Aspects socio-historiques de l'intégration scolaire et regard européen.
- Réglementation et responsabilité.
- Institutions et structures partenaires dans les secteurs santé, social et associatif.
- TIC comme aides techniques à l'accueil et à l'intégration.
- Gestion de l'accessibilité : rôle et responsabilité partagés.
- Mesures à envisager dans le cadre d'une évacuation d'urgence, partenariat avec les services territoriaux de sécurité et de secours.
- Formation et accompagnement des personnels administratifs et techniques (ATOSS, ATSEM...).

Public cible : coordonnateurs académiques AIS, un membre de l'équipe de formation des personnels d'encadrement (pédagogique et administratif), techniciens de l'éducation nationale conseillers techniques des recteurs, personnels des collectivités territoriales.

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsable pédagogique : école supérieure de l'éducation nationale et mission de la formation de la DPMA.

Module obligatoire

Nombre de participants : 80, dont 20 personnes des collectivités territoriales.

Durée en heures : 18

Session

Dates : du 23 mars 2004 à 14 h au 26 mars 2004 à 12 h.

Lieu : ESEN-Poitiers.

PROGRAMME NATIONAL DE PILOTAGE DE LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS ATOS ET ITRF DES SERVICES DÉCONCENTRÉS ET DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR-DPMA - ANNÉE 2003-2004

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur de l'académie de Paris

■ Les dispositifs de formation qui sont proposés dans la présente publication s'inscrivent dans les axes prioritaires annoncés au B.O. spécial n° 5 du 10 juillet 2003 : la modernisation des finances de l'État, la gestion des ressources humaines (plus particulièrement la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences), et la décentralisation.

S'agissant de cette dernière, aucun dispositif de formation n'est encore programmé car le déploiement de l'accompagnement du transfert des personnels TOS aux collectivités territoriales devra suivre le calendrier législatif et réglementaire.

La mise en œuvre prochaine de la réforme relative à la modernisation financière de l'État nous conduit à donner la plus large information possible et à élaborer dès maintenant des plans de formation nationaux, académiques et d'établissements, afin de favoriser sa réussite au sein de l'éducation nationale. Outre les dispositifs figurant au Programme National de Pilotage, un réseau national de correspondants et formateurs LOLF a été constitué. Ces deux "ambassadeurs" désignés dans chaque académie, après avoir reçu une formation appropriée à l'Institut de gestion publique et du développement économique en fin d'année 2003, devront mettre les différents acteurs académiques en capacité d'aborder le grand tournant de 2006 dans les meilleures conditions.

Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, la prochaine mise en application du décret du ministère de la fonction publique du 29 avril 2002 relatif à l'évaluation, la notation et l'avancement des fonctionnaires de l'État, va impliquer de nouvelles pratiques dans le management et la gestion des carrières. L'ensemble des personnels est concerné, ce qui va demander un effort de formation conséquent dans les mois à venir, dans les services déconcentrés comme dans les établissements d'enseignement supérieur. Là encore, la constitution et la formation d'un réseau national de formateurs et personnes ressources, s'avèrent indispensables. Enfin, il nous faudra veiller à la qualité de nos relations avec les usagers du service public

d'éducation nationale. Je souhaite que cette exigence soit celle de chacun et que tous les plans académiques de formation lui fassent une large place, aussi bien dans des actions spécifiques que dans tous les dispositifs proposés aux personnels, qu'ils se situent dans le domaine de l'adaptation à l'emploi, du perfectionnement professionnel ou de la préparation aux concours.

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
Le directeur des personnels, de la modernisation
et de l'administration
Dominique ANTOINE

LISTE DES DISPOSITIFS SE DÉROULANT DE JANVIER À JUILLET 2004

PAGE		IDENTIFIANT
10	Thème prioritaire : modernisation financière de l'État	
10	- Mise en place expérimentale de la LOLF dans les académies de Bordeaux et de Rennes : retour d'expérience ciblé pour les coordonnateurs paye et les responsables des cellules conseil des EPLE des DAF des académies	03NDPM0019
11	- Séminaire des responsables académiques des affaires financières et des correspondants LOLF	03NDPM0020
12	- Séminaire des coordonnateurs académiques "paye"	03NDPM0021
13	- L'optimisation de l'achat public	03NDPM0022
14	- Évolutions et enjeux de la gestion des enseignants des établissements d'enseignement privés sous contrat	03NDPM0023
15	- Mise en œuvre de la réforme des retraites	03NDPM0004
16	Thème prioritaire : pilotage, management et GRH	
16	- Formation des conseillers techniques de service social des recteurs : méthodologie de l'observation sociale	03NDPM0024
17	- Formation des maîtres de stage des médecins de l'éducation nationale stagiaires	03NDPM0025
19	- La médecine de prévention	03NDPM0026
20	- Professionnalisation des chargés de documentation des centres académiques de formation des personnels	03NDPM0027
22	Dispositifs 2003 se poursuivant en 2004	
	- Formation au management des chefs de division des rectorats et des conseillers techniques des recteurs médecins, infirmiers et assistants sociaux nouvellement nommés	03NDEP0003
	- Accompagnement à la prise de fonction des responsables des services académiques de formation des personnels ATOS (CAFA)	03NDPM0003
	- Adaptation à l'emploi de techniciens de l'éducation nationale nouvellement nommés	03NDPM0006
23	Actions de formation "hautes technologies de l'informatique" destinées aux personnels informaticiens des services académiques et de l'administration centrale	
24	- Les journées techniques	
25	- Les dispositifs phares	

Thème prioritaire : modernisation financière de l'État

IDENTIFIANT
03NDPM0019

MISE EN PLACE EXPÉRIMENTALE DE LA LOLF DANS LES ACADÉMIES DE BORDEAUX ET DE RENNES : RETOUR D'EXPÉRIENCE CIBLÉ POUR LES COORDONNATEURS PAYE ET LES RESPONSABLES DES CELLULES CONSEIL DES EPLE DES DAF DES ACADÉMIES

Objectifs du dispositif : faire bénéficier les coordonnateurs paye et responsables de DAF des académies du retour d'expérience de la mise en place de la LOLF dans les académies de Bordeaux et de Rennes.

Pilote : direction des personnels, de la modernisation et de l'administration.

Candidatures en académie avant le 10 décembre 2003

Nombre de places : 60

Durée moyenne estimée : 1 jour.

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques

- Informer sur l'expérimentation de mise en place de la LOLF dans les académies de Bordeaux et de Rennes.
- Mise en œuvre de cette dernière.

Contenu

- Mise en place de la LOLF à titre expérimental dans les académies de Bordeaux et de Rennes.

Public cible : coordonnateur paye et responsable de la cellule conseil en EPLE.

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsable pédagogique : Véronique Gris, bureau DAF C2 ; Évelyne Piffeteau, bureau DAF A3.

Module obligatoire

Nombre de participants : 60

Durée en heures : 6 heures.

Dates : entre mai et juin 2004.

Lieu : MJENR, 96, boulevard Bessières, Paris 17ème.

IDENTIFIANT
03NDPM0020

SÉMINAIRE DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES DES AFFAIRES FINANCIÈRES
ET DES CORRESPONDANTS LOLF

Objectifs du dispositif : animer le réseau des responsables académiques des affaires financières et des correspondants LOLF en développant les échanges administration centrale/académies et entre académies.

Pilote : direction des personnels, de la modernisation et de l'administration.

Candidatures en académie avant le 10 décembre 2003

Nombre de places : 60 (1er jour) et 30 (2ème jour).

Durée moyenne estimée : 2 jours.

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques

- La préparation de la mise en œuvre de la LOLF.
- Faire le point sur les questions d'actualités ; améliorer ses connaissances et ses pratiques.

Contenu

1ère journée :

- Expérimentation de la LOLF dans les académies de Bordeaux et de Rennes.
- Perspectives pour la mise en œuvre de la LOLF en 2005.

2ème journée :

- Actualité financière du MJENR.

Public cible : le responsable des affaires financières de l'académie (2 jours) et le correspondant LOLF de l'académie (1 jour).

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsable pédagogique : Évelyne Piffeteau, bureau DAF A3 ; Marine Lamotte d'Incamps, chargée de mission pour le développement du contrôle de gestion (Mission LOLF).

Module obligatoire

Nombre de participants : 60 (1er jour) et 30 (2ème jour).

Durée en heures : 12

Dates : fin janvier 2004.

Lieu : MJENR, 96, boulevard Bessières-Paris 17ème.

IDENTIFIANT
03NDPM0021

SÉMINAIRE DES COORDONNATEURS ACADÉMIQUES "PAYE"

Objectifs du dispositif : améliorer la qualité des prestations de "paye".**Pilote :** direction des personnels, de la modernisation et de l'administration.**Candidatures en académie avant le 10 décembre 2003****Nombre de places :** 45 (1er jour) et 75 (2ème jour).**Durée moyenne estimée :** 2 jours.**MODULE UNIQUE****Objectifs pédagogiques**

- Faire le point sur les questions d' actualités et améliorer ses connaissances et ses pratiques.
- L' expérimentation de la LOLF dans les académies : impact sur la paye.

Contenu

- Bilan qualitatif et quantitatif de la rentrée 2003 au niveau national et académique.
- Actualité réglementaire et statutaire.
- Informatique : bilans et projets.
- La LOLF vue sous l' angle de l' expérimentation dans les académies de Bordeaux et de Rennes.

Public cible : les coordonnateurs académiques "paye" (2 jours) et les correspondants académiques LOLF (1 jour).**Forme/Modalités :** stage présentiel.**Responsable pédagogique :** Véronique Gris, bureau DAF C2.**Module obligatoire****Nombre de participants :** 45 (1er jour) et 75 (2ème jour).**Durée en heures :** 12**Dates :** entre le 8 mars et le 2 avril 2004 (hors vacances scolaires).**Lieu :** MJENR, 96, boulevard Bessières, Paris 17ème.

IDENTIFIANT
03NDPM0022

L'OPTIMISATION DE L'ACHAT PUBLIC

Objectifs du dispositif : animer le réseau des personnes ressources académiques et le former à l'optimisation de l'achat public.

Pilote : direction des personnels, de la modernisation et de l'administration.

Candidatures en académie avant le 10 décembre 2003

Nombre de places : 60

Durée moyenne estimée : 2 jours.

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques

- Les nouvelles procédures d'achat public.

Contenu

- Les acteurs, les nouveaux seuils et leurs modalités de calcul, la publicité.
- Contrôle et risques contentieux.
- Optimiser l'achat public.
- Vers la dématérialisation des achats publics.

Public cible : les personnes ressources des académies (une en rectorat et une en établissement : EPLE, EPN, EPSCP,...).

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsable pédagogique : Évelyne Piffeteau, bureau DAF A3 ; Nicolas Sizaret, cellule des consultants internes.

Module obligatoire

Nombre de participants : 60

Durée en heures : 12

Dates : mai 2004.

Lieu : à déterminer.

IDENTIFIANT
03NDPM0023ÉVOLUTIONS ET ENJEUX DE LA GESTION DES ENSEIGNANTS DES
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS SOUS CONTRAT**Objectifs du dispositif**

Améliorer et harmoniser les dispositifs académiques de gestion des personnels des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Pilote : direction des personnels, de la modernisation et de l'administration.

Candidatures en académie avant le 10 décembre 2003

Nombre de places : 130

Durée moyenne estimée : 1 jour.

**MODULE UNIQUE :
GESTION DES MAÎTRES DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ**

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la gestion des flux de personnel : recrutements, promotions, retraites.
- Améliorer la qualité du service rendu aux maîtres : la fonction paye, l'information sur les retraites.

Contenu

- Calibrage des différentes voies de recrutement : méthodes et outils.
- Articulation des voies de promotion.
- Définition du rôle des services académiques dans la gestion du régime temporaire de retraite des maîtres du privé (RETREP).
- Information sur l'évolution des droits sociaux.
- La paye : dysfonctionnements à surmonter et informatisation en cours.

Public cible : les responsables de la gestion des maîtres de l'enseignement privé en rectorat et en inspection académique.

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsable pédagogique : Annick Wagner, sous-direction de l'enseignement privé à la direction des affaires financières.

Module obligatoire

Nombre de participants : 130

Durée en heures : 6 heures.

Dates : avril 2004.

Lieu : MJENR, 96, boulevard Bessières, Paris 17ème.

IDENTIFIANT
03NDPM0004

MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DES RETRAITÉS

Objectifs du dispositif : s'approprier les décrets d'application concernant la réforme des retraites, afin que les services des pensions soient en mesure de les mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

Pilote : direction des personnels, de la modernisation et de l'administration.

Candidatures en académie avant le 10 décembre 2003

Nombre de places : 60

Durée moyenne estimée : 1 jour

MODULE UNIQUE : LA RÉFORME DES RETRAITES - MISE EN ŒUVRE

Objectifs pédagogiques

- Présentation des décrets d'application de la réforme (service des pensions de l'éducation nationale).
- Mise en œuvre pratique.

Contenu

- Présentation.
- Le dossier.
- Les procédures.

Public cible : 2 responsables des bureaux de pension - validation par rectorat.

Prérequis du public : avoir suivi le séminaire organisé en octobre et novembre 2003 sur la réforme des retraites.

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsable pédagogique : bureau DAFE3.

Module obligatoire

Nombre de participants : 60

Durée en heures : 6 heures.

Dates : entre le 15 janvier et le 15 février 2004.

Lieu : MJENR, 96, boulevard Bessières, Paris 17ème.

Thème prioritaire : pilotage, management et GRH

IDENTIFIANT
03NDPM0024

FORMATION DES CONSEILLERS TECHNIQUES DE SERVICE SOCIAL DES RECTEURS :
MÉTHODOLOGIE DE L'OBSERVATION SOCIALE

Objectifs du dispositif : permettre aux conseillers techniques de service social des recteurs d'académie de remplir le rôle de personnes ressources auprès des personnels sociaux et administratifs de leur académie dans le domaine de la méthodologie de l'observation sociale.

Pilotes : direction des personnels, de la modernisation et de l'administration et direction de l'enseignement scolaire.

Candidatures en académie avant le 10 décembre 2003

Nombre de places : 30

Durée moyenne estimée : 5 jours.

MODULE UNIQUE : EXPLOITATION ET ANALYSE DES DONNÉES RECUEILLIES

Objectifs pédagogiques : permettre aux conseillers techniques de service social des recteurs d'académie de se constituer en personnes ressources et de répercuter la formation sur la méthodologie de l'observation sociale.

Contenu

- Affiner le dispositif (recueil de données) mis en place lors du premier module.
- Permettre une analyse qualitative et un croisement des données.
- Présentation de la maquette du logiciel.
- Formation des formateurs.

Public cible : les 30 conseillers techniques de service social des recteurs d'académie.

Prérequis du public : avoir participé au premier module de formation (février 2002).

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsable pédagogique : Françoise Bourras, DPMA et Pascale Bouvet, DESCO B4.

Module obligatoire

Nombre de participants : 30

Durée en heures : 30

Dates : du 26 janvier 2004 au 30 janvier 2004.

Lieu : MJENR, 96, boulevard Bessières, Paris 17ème.

IDENTIFIANT
03NDPM0025

FORMATION DES MAÎTRES DE STAGE DES MÉDECINS DE L'ÉDUCATION NATIONALE
STAGIAIRES

Objectifs du dispositif : permettre la constitution progressive d'un réseau de médecins maîtres de stage, dans le cadre d'équipes ressources académiques, pour les médecins de l'éducation nationale stagiaires lauréats des concours de recrutement, en application :

- de la réglementation sur la formation initiale statutaire de ces médecins, prévoyant la désignation d'un maître de stage par le recteur de l'académie d'affectation du stagiaire ;
- des circulaires du 12 janvier 2001 sur les orientations générales pour la politique de santé en faveur des élèves et les missions des médecins de l'éducation nationale.

Pilote : direction des personnels, de la modernisation et de l'administration.

Candidature en académie avant le 10 décembre 2003

Nombre de places : 30

Durée moyenne estimée : 4 jours.

MODULE 1 : PRÉSENTATION DES FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS DU MAÎTRE DE STAGE DANS LE CADRE DE LA FORMATION EN ALTERNANCE. RÔLE DANS LA DÉFINITION D'OBJECTIFS PERSONNALISÉS DE FORMATION EN STAGE PRATIQUE.

Objectifs pédagogiques

- Présenter la mission confiée au maître de stage dans la formation initiale statutaire des médecins stagiaires, pour la partie pratique en académie, assurée en alternance avec la partie théorique en centre de formation.
- Identifier le rôle et les compétences attendues du maître de stage et les outils facilitateurs.
- Cibler les responsabilités essentielles : l'accueil, le repérage des pratiques professionnelles, la communication d'informations sur le système éducatif, l'aide aux travaux demandés.
- Définir le contenu du stage pratique du médecin stagiaire en fonction du contexte local, des objectifs pédagogiques de la formation à l'ENSP et de l'expérience professionnelle du stagiaire.

Contenu

- La présentation de la formation initiale statutaire (longue et courte) en alternance et des évolutions de l'année 2003-2004 : positionnement sur les acquis à l'entrée en formation et personnalisation des parcours.
- Les fonctions et compétences du maître de stage.
- La structuration du stage pratique autour d'objectifs communs et d'objectifs personnalisés à partir du bilan de compétences.
- Les positionnements du maître de stage, du stagiaire et leur liaison indispensable avec le responsable pédagogique du centre de formation théorique et méthodologique.

Public cible : tous les médecins [conseillers techniques responsables départementaux et/ou adjoints auprès des inspecteurs d'académie et/ou médecins de secteurs], désignés par les recteurs comme maître de stage des médecins en formation courte et en formation longue, pour l'année 2003-2004 et qui n'auraient pas déjà bénéficié de cette formation.

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsable pédagogique : Docteur Josiane Carvalho, responsable de la formation des médecins de l'éducation nationale, à l'ENSP.

Module obligatoire

Nombre de participants : 30

Durée en heures : 12

Session

Dates : 14 et 15 janvier 2004.

Lieu : École nationale de la santé publique (ENSP) à Rennes.

**MODULE 2 : ACCOMPAGNEMENT ET ÉVALUATION DU STAGE EN INSPECTION ACADÉMIQUE :
OUTILS ET MÉTHODES****Objectifs pédagogiques**

- Faciliter l'encadrement du déroulement du stage pratique et la liaison avec le responsable pédagogique de la formation à l'ENSP.
- Définir et s'appropriier les éléments méthodologiques indispensables pour accompagner le stagiaire tout au long de l'année scolaire et pour évaluer son stage pratique :
 - . le référentiel commun d'objectifs de stage (compétences à acquérir ou à confirmer) à partir d'un référentiel métier,
 - . le cahier des charges personnalisé,
 - . la définition des critères d'évaluation et l'utilisation du support d'évaluation.

Contenu

- La détermination des conditions de réussite du stage pratique, à partir des acquis du premier module et de leur mise en œuvre avec le médecin stagiaire durant l'inter-session.
- Le cahier des charges, outil d'articulation entre la formation développée dans les centres et celle du stage pratique en académie.
- L'accompagnement du stagiaire dans la réalisation des travaux de stage, du mémoire ou de l'étude professionnelle.
- La définition des indicateurs pertinents pour l'évaluation du stage pratique et l'explicitation des niveaux d'appréciation.

Public cible : tous les maîtres de stage ayant participé au module 1.

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsable pédagogique : Docteur Josiane Carvalho, responsable de la formation des médecins de l'éducation nationale, à l'ENSP.

Module obligatoire

Nombre de participants : 30

Durée en heures : 12

Session

Dates : 30 et 31 mars 2004.

Lieu : École nationale de la santé publique (ENSP) à Rennes.

IDENTIFIANT
03NDPM0026

LA MÉDECINE DE PRÉVENTION

Objectifs du dispositif : renforcer la pratique professionnelle des MCTR en vue du repérage, de l'orientation et du suivi des personnels en difficulté du fait d'affections mentales.

Pilote : direction des personnels, de la modernisation et de l'administration.

Candidatures en académie avant le 10 décembre 2003

Nombre de places : 30

Durée moyenne estimée : 2,5 jours.

MODULE UNIQUE :
LES MALADIES MENTALES CHEZ LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Objectifs pédagogiques

- Donner aux participants les approfondissements de connaissances qui leur sont utiles dans la classification des principales affections mentales et le repérage des signes pathognomoniques.
- Développer leur savoir-faire dans la pratique de l'écoute, du choix des bonnes questions et de la conduite de l'entretien avec des personnes présentant des troubles psychiques.

Contenu

Le champs de la psychiatrie s'attachant à la compréhension et à la prise en charge des principales psychoses.

Public cible : médecins conseiller technique de recteur.

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsables pédagogiques : mission de la formation, DPMA ; Michel Damon, DPMA.

Module obligatoire

Nombre de participants : 30

Durée en heures : 15

Dates : 1er trimestre 2004.

Lieu : Paris.

IDENTIFIANT
03NDPM0027PROFESSIONNALISATION DES CHARGÉS DE DOCUMENTATION DES CENTRES
ACADÉMIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS**Objectifs du dispositif**

- Développer les compétences professionnelles des personnels exerçant les fonctions de documentaliste dans un service de formation des personnels.
- Promouvoir les échanges et la mutualisation des ressources documentaires disponibles dans le réseau.

Pilote : direction des personnels, de la modernisation et de l'administration.**Sans candidature individuelle****Nombre de places :** 30**Durée moyenne estimée :** 3 jours.**MODULE 1 : FÉDÉRER LE RÉSEAU****Objectifs pédagogiques**

Doter les documentalistes d'outils conceptuels, méthodologiques et techniques permettant de développer les prestations du centre de documentation dans le cadre des axes de la politique ministérielle.

Contenu

Les contenus seront déterminés en fonction de l'objectif et en concertation avec les documentalistes du réseau.

Public cible : chargés de documentation des centres académiques de formation des personnels.**Forme/Modalités :** stage présentiel.**Responsable pédagogique :** mission de la formation, DPMA.**Module facultatif****Nombre de participants :** 30**Durée en heures :** 12**Dates :** 1er trimestre 2004.**Lieu :** à déterminer.

MODULE 2 : IMPLICATION DANS LES DISPOSITIFS DE FORMATION ACADÉMIQUE

Objectifs pédagogiques

Impliquer les chargés de documentation qui le souhaitent dans le processus d'élaboration des dispositifs de formation en académie.

Contenu

Échanges avec des ingénieurs de formation et des responsables de CAFA sur les techniques d'élaboration des dispositifs de formation.

Public cible : chargés de documentation des centres académiques de formation des personnels.

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsable pédagogique : mission de la formation, DPMA.

Module facultatif

Nombre de participants : 20

Durée en heures : 6

Dates : 1er trimestre 2004.

Lieu : à déterminer.

Dispositifs 2003 se poursuivant en 2004

Ce tableau indique les dispositifs ayant débuté en 2003 (B.O. spécial n° 5 du 10 juillet 2003) et se poursuivant au cours du 1er semestre 2004.

N.B. :

- Les inscriptions pour ces formations sont closes, l'identifiant n'est signalé qu'à titre de rappel.
- Les dates et lieux ont été réactualisés depuis la dernière parution.

INTITULÉ	IDENTIFIANT
<p>Formation au management des chefs de division des rectorats et des conseillers techniques des recteurs médecins, infirmiers et assistants sociaux nouvellement nommés</p> <p>- Module 2 : management des moyens. Les 13 et 14 janvier 2004 à Paris. - Module 3 : communication et systèmes d'information. Du 3 au 5 février 2004 à Paris. - Module 4 : démarche de projet. Les 24 et 25 mars 2004 à Paris.</p>	03NDEP0003
<p>Accompagnement à la prise de fonction des responsables des services académiques de formation des personnels ATOS (CAFA)</p> <p>- Module 2 et module 3 : ingénierie de formation. Gestion administrative et financière. Du 19 au 23 janvier 2004 à Nice. - Module 4 et module 5 : rôle et place de la formation continue dans une politique de GPEC. Le rôle de manager du responsable de CAFA. Du 15 au 19 mars 2004 à Paris.</p>	03NDPM0003
<p>Adaptation à l'emploi des techniciens de l'éducation nationale nouvellement nommés</p> <p>- Module 2 : missions de conseil et d'encadrement. Du 2 au 6 février 2004 à Toulouse.</p>	03NDPM0006

Actions de formation "haute technologie de l'informatique" destinées aux personnels informaticiens des services académiques et de l'administration centrale

La sous-direction du pilotage de l'informatique (SDPI bureau DPMA-A3) propose des actions de formation "hautes technologies de l'informatique" organisées au niveau national à l'attention des personnels informaticiens des services académiques et de l'administration centrale.

Le programme national de pilotage pour les actions organisées par la SDPI (DPMA A3) est accessible au travers d'une application GAIA spécifique à l'adresse :
<http://www.orion.education.fr/dpma-a3>

Les candidatures

L'application GAIA permet la consultation des dispositifs de formation proposés pour une campagne considérée, notamment celle des programmes, contenus et prérequis spécifiques à une action. La préinscription individuelle du stagiaire aux sessions de formations souhaitées et une validation par le niveau hiérarchique supérieur s'effectuent également au travers de l'application GAIA. En fonction du nombre des inscrits, la SDPI se réserve la possibilité d'organiser des sessions complémentaires ou d'en supprimer. En cas de nouvelles sessions, les dates retenues seront alors communiquées en

temps utile aux personnes concernées.

Pour le premier semestre 2004 de nouvelles actions de formations pourront être programmées, elles feront l'objet d'une information spécifique à destination des services académiques.

Les actions proposées chaque année se déclinent en 2 catégories :

1) Les journées techniques

Les séminaires et conférences techniques sont organisés à l'attention des chefs de centre informatique et des responsables des équipes nationales, elles ont pour objectif le perfectionnement professionnel et l'accompagnement à l'évolution technologique.

Les journées techniques s'adressent à des publics définis selon la nature du regroupement avec pour objectif de sensibiliser aux technologies "pointues" et à leurs impacts sur les systèmes.

2) Les dispositifs phares

Ces sessions de formation répondent aux besoins d'accompagnement à la mise en œuvre dans les services des différentes composantes techniques et logicielles des systèmes d'information. Elles s'inscrivent dans les axes de

progrès définis dans le Schéma stratégique des systèmes d'information et des télécommunications (S3IT).

Quatre dispositifs ont été retenus :

- de l'architecture réseau à l'architecture de sécurité ;
- serveur Linux en EPLE ;
- accompagnement au changement ;
- maintien du potentiel aux technologies et outils.

Ces dispositifs s'attachent dans tous les cas où cela est possible à rapprocher la formation de l'intéressé. Ainsi, lorsque la demande acadé-

mique est suffisante (au-delà de huit personnes souhaitant participer à une même action), et que des contraintes logistiques le permettent, des sessions pourront être organisées localement. Ces actions ne figureront pas au PNP et seront programmées en coordination avec le service. Il n'en reste pas moins que la spécificité de l'informatique, le haut niveau de technicité de ces formations, et le nombre limité de spécialistes par domaine et par service nécessite qu'un grand nombre de ces actions se déroulent chez les prestataires en région parisienne.

LES JOURNÉES TECHNIQUES, LES DISPOSITIFS PHARES DE JANVIER À JUIN 2004

Les journées techniques

Les journées Système et Réseau (J'SR)

90 places : regroupement des ingénieurs système et ingénieurs réseau des académies. Courant juin 2004.

Les Journées des équipes nationales de Développement (J-DEV)

60 places : regroupement des chefs de projets et développeurs des équipes nationales de développement. Courant mars 2004.

Les Journées des équipes nationales de Diffusion (J-DIFF)

60 places : regroupement des chefs de projets et les membres des équipes nationales de diffusion. Courant avril 2004

Les dispositifs phares

DE L'ARCHITECTURE RÉSEAU À L'ARCHITECTURE DE SÉCURITÉ

L'objectif du dispositif

- offrir une vision globale de l'architecture réseau et une bonne connaissance des techniques mises en œuvre, mieux comprendre les concepts et le vocabulaire liés aux architectures réseau et de sécurité,
- renforcer l'offre de formation à destination des catégorie B des équipes informatiques,
- aider ces personnels à la préparation des concours ITRF.

Objectif pédagogique : développer les compétences professionnelles en terme d'architecture réseau pour mieux appréhender les évolutions technologiques et maîtriser l'interaction entre l'architecture technique et l'architecture applicative.

Pilote : bureau des études techniques et des plans d'informatisation DPMA A3

Campagne d'inscription : GAIA

Nombre de places : 50 par académie.

Durée moyenne estimée : 4 jours.

Public cible : administrateurs des systèmes d'Informations et techniciens support de niveau 1.

Après les deux premiers modules proposés à toutes les académies dans le cadre du PNP 2003, les modules suivants sont proposés courant 2004 :

- état de l'art des technologies de l'internet (2 jours) ;
- sécurité IP et internet (2 jours) ;
- sécurité Linux (3 jours) ;
- sécurité NT (3 jours) ;
- sécurité du poste de travail (2 jours).

Public cible : personnels des équipes nationales de diffusion.

- État de l'art des technologies de l'internet et sécurité internet (3 jours).

Lieu : dans chaque académie.

Complément d'information : des fiches descriptives sont à votre disposition à l'adresse suivante : <http://www.orion.education.fr/dpma-a3> (rubrique Formation).

SERVEUR LINUX EN EPLE

Objectif du dispositif : accompagner le changement en matière d'infrastructure matériel des EPLE.

Pilote : bureau des études techniques et des plans d'informatisation DPMA A3.

Campagne d'inscription : GAIA

Nombre de places par session : 12

Durée moyenne estimée : 5 jours.

Lieu : en académie avec possibilité de regrouper certaines académies.

Public cible : équipes informatiques des CRIA.

Complément d'information : des fiches descriptives sont à votre disposition à l'adresse suivante : <http://www.orion.education.fr/dpma-a3> (rubrique Formation).

Modules proposés

- Serveur Linux en EPLE-Horus-Module de base (3 jours)
- Serveur Linux en EPLE-Horus-Module avancé (2 jours)
- Serveur Linux en EPLE-Module : Amon, Sphinx (2 jours)

ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

Pilote : bureau des études techniques et des plans d'informatisation DPMA A3.

Campagne d'inscription : GAIA

Complément d'information : des fiches descriptives sont à votre disposition à l'adresse suivante : <http://www.orion.education.fr/dpma-a3> (rubrique Formation).

L'alternative des suites bureautiques, l'offre libre et client léger

Objectif du dispositif : accompagner le changement en matière d'outils bureautiques de l'offre libre dans les académies, cette formation de formateurs permettra d'accompagner les utilisateurs finaux.

Nombre de places par session : 12

Durée moyenne estimée : 5 jours.

Lieu : Paris.

Public cible : responsables bureautiques en académie.

Modules proposés

- Migration à la suite logicielle StarOffice-StarOffice démarrage.
- Migration à la suite logicielle StarOffice-StarWriter / StarCalc / StarDraw et StarImpress.
- Méthodologie de migration vers StarOffice.
- Migration technique vers StarOffice.

Convergence voix données

Objectif du dispositif : acquisition de connaissance sur les technologies Voix-IP et ToIP.

Nombre de places par session : 20 (2 personnes par académie).

Durée : 2 jours.

Lieu : Paris.

Public cible : ingénieurs et techniciens systèmes et réseaux chargés à terme de déployer cette technologie dans les académies.

MAINTIEN DU POTENTIEL AUX TECHNOLOGIES ET OUTILS

Objectif du dispositif : développer les compétences professionnelles et améliorer la maîtrise des outils qui composent les systèmes d'information.

Pilote : bureau des études techniques et des plans d'informatisation DPMA A3.

Campagne d'inscription : GAIA

Lieu : Paris ou en académie

Complément d'information : des fiches descriptives sont à votre disposition à l'adresse suivante : <http://www.orion.education.fr/dpma-a3> (rubrique Formation).

Module proposé : panorama des bases de données.

Public cible : administrateurs de base de données.

Durée : 1-2 jours.

Nombre de places par session : 12

Module proposé : langages de développement : acquérir les techniques de conception pour le développement d'applications JAVA. Introduction au développement orienté objet, architecture objets distribués, java et java avancé, analyse et conception avec UML, présentation technique XML.

Public cible : équipes de développement des applications nationales.

Durée : de 1 à 5 jours selon le module.

Nombre de places par session : 12

Module proposé : développement d'applications basées sur BEA WebLogic Server.

Public cible : équipes de développement des applications nationales.

Durée : 4 jours par module.

Nombre de places par session : 12

Module proposé : système de sauvegarde Time Navigator (TINA).

Public cible : administrateur système.

Durée : 4-5 jours.

Nombre de places par session : 10 (2 personnes par académie).

MODALITÉS DE CANDIDATURE ET D'INSCRIPTION AUX DISPOSITIFS DU PNP DE LA DPMA

Note technique à l'attention des candidats

Ce programme national de pilotage est constitué de dispositifs qui comprennent chacun un ou plusieurs modules. La candidature se fait sur le dispositif, puis le candidat sélectionne le ou les modules auxquels il souhaite participer.

Lorsque ces modules sont :

- **obligatoires** : la candidature au dispositif entraîne automatiquement la sélection des modules obligatoires. C'est notamment le cas des dispositifs ne comprenant qu'un seul module ;

- **facultatifs** : le candidat choisit de participer au(x) module(s) du dispositif qui correspond(ent) à ses attentes ;

- **négociés** : la participation à ce type de module est décidée lors d'un entretien entre le candidat et le responsable de formation. Toutefois, le candidat peut pré-sélectionner le (ou les) modules(s) qu'il demande à suivre.

Les candidatures sont à transmettre au rectorat de l'académie d'exercice, à l'attention du responsable du service académique de la formation des personnels ATOS. Elles sont à établir à l'aide du formulaire joint (une fiche par

candidature et par dispositif).

Ces candidatures doivent être effectuées avant le 10 décembre 2003.

Certains dispositifs ne sont pas ouverts à candidature individuelle. Les listes des personnes à inscrire sont directement arrêtées par le recteur. Les services académiques de formation recueillent l'ensemble des candidatures à partir desquelles le recteur établit une liste hiérarchisée, et fait procéder aux inscriptions sous intranet.

Les listes définitives des participants aux dispositifs de formation du PNP sont arrêtées par la mission de la formation de la DPMA.

Les services de formation de l'académie d'origine du candidat retenu lui délivreront un ordre de mission.

Toute personne dont la candidature à un dispositif de formation du PNP a été retenue et qui ne peut pas y participer, quel que soit le motif, préviendra le service académique de formation le plus tôt possible, afin que l'administration centrale soit en mesure de procéder à son remplacement.

FICHE DE CANDIDATURE À UN DISPOSITIF DU PNP

(une fiche par candidature)

Monsieur Madame Mademoiselle Code établissement (réservé au service académique) :

Formateur OUI NON

Nom : Prénom :

Adresse administrative :

.....

.....

.....

Code postal : Commune :

Téléphone : Fax : Mél :

Corps/Grade :

Discipline :

Fonction :

Candidature au dispositif de formation :

Identifiant :

Intitulé :

.....

Dates :

Lieu :

À ne renseigner que pour la candidature à des dispositifs comportant plusieurs modules :

Inscription à tous les modules

ou

au(x) module(s) suivant(s) :

Intitulé :

Intitulé :

Intitulé :

Avis du supérieur hiérarchique :

Note technique à l'attention des services académiques de formation des personnels ATOS

Le candidat doit être inscrit au dispositif choisi. On doit ensuite sélectionner les modules sur lesquels il s'est positionné. Lorsque ces modules sont :

- **obligatoires** : la candidature au dispositif entraîne automatiquement la candidature à tous les modules. C'est notamment le cas des dispositifs ne comprenant qu'un seul module.

- **facultatifs** : l'inscription est fonction du choix du candidat.

- **négocié** : l'inscription se fera à l'issue de l'entretien de positionnement qui doit se dérouler lors du 1er module. Toutefois, le candidat peut présélectionner le (ou les) modules(s) qu'il demande à suivre.

Seuls sont ouverts à candidature les dispositifs portant, la mention :

“Candidatures en académie avant le 10 décembre 2003”.

Attention “sans candidature individuelle” ne signifie pas sans inscription.

Les dispositifs de formation portant la mention “sans candidature individuelle”, font l'objet d'une inscription directe par le service de

formation académique à partir des informations qu'il doit obtenir auprès des services concernés de son académie ou du responsable de formation de la mission de la formation des personnels de la DPMA.

L'inscription des candidats se fait impérativement sur le serveur intranet du PNP, accessible à l'adresse suivante :

<http://tage.ac-orleans-tours.fr/npnpac>

Seuls les services académiques de formation des personnels de l'éducation nationale peuvent accéder à ce site, grâce au nom d'utilisateur et au mot de passe qui leur ont été communiqués en avril 2000.

Ces références ne doivent pas être diffusées.

L'inscription des candidats se fait sur liste principale limitée au nombre de places offertes à votre académie et qui est affiché sur l'écran.

La date butoir pour chaque campagne d'inscription passée, aucune saisie, modification ou annulation n'est possible. Seule la consultation des candidatures est accessible.

Compte tenu de la parution tardive du PNP, les services académiques de formation ont été prévenus des périodes d'inscription.

INTITULÉ DE LA CAMPAGNE D'INSCRIPTION	PÉRIODES D'INSCRIPTION PAR LE SERVICE	PÉRIODES DE CONSULTATION DES CANDIDATURES RETENUES
Candidatures en académie avant le 10 décembre 2003 ou sans candidature individuelle	jusqu'au 15 janvier 2004	À partir du 18 janvier 2004

PROGRAMME NATIONAL DE PILOTAGE DE LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS D'ENCADREMENT DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE - ANNÉE 2003-2004

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;
au directeur de l'académie de Paris*

■ Cette deuxième publication du programme national de pilotage présente les dispositifs programmés pour le premier semestre 2004. Ils font suite à ceux déjà publiés dans le B.O. spécial n° 5 du 10 juillet 2003. La somme de ces deux publications constitue ainsi l'ensemble du programme. Le travail effectué avec la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration va nous permettre, comme au semestre précédent, de former conjointement l'ensemble des personnels ayant une responsabilité d'encadrement dans la mise en œuvre des grands chantiers nationaux que

sont l'évaluation des personnels et l'application de la loi organique relative aux lois de finances. Une action conjointe est aussi proposée pour renforcer l'accueil des handicapés dans les établissements.

Outre les formations adaptations à l'emploi déjà programmées au deuxième semestre 2003 et qui vont se poursuivre au cours du premier semestre 2004, la direction de l'encadrement propose de nouvelles actions.

Certaines d'entre elles ont pour objectif d'accompagner les évolutions de l'ingénierie pédagogique induite par "la mission pédagogique des bassins d'éducation et de formation", qui concerne les lycées et les collèges.

D'autres concernent les changements

organisationnels induits par la mise en place du schéma Licence-Master-Doctorat dans les établissements d'enseignement supérieur.

Enfin, des actions sont plus directement liées à des axes politiques spécifiques impulsés par notre ministère comme la valorisation des filières professionnelles.

Tous ces changements nécessitent une adaptation constante des services administratifs dont il faut renforcer l'efficacité en offrant des dispositifs spécifiques de formation permanente aux conseillers d'administration placés à leur tête. C'est l'objet des dispositifs "Améliorer l'efficacité d'un service" et "La sécurité des personnes en EPLE".

Ce programme serait incomplet si nous ne ménagions pas un temps de réflexion sur ces mutations. Le "Séminaire européen" organisé

par l'ESEN au printemps prochain répondra à ce besoin en donnant l'occasion de comparer notre situation et nos évolutions à celles des autres pays de l'Union européenne.

On le voit, ces formations portent sur un large éventail de thèmes qui constituent autant de lignes d'actions contribuant à l'évolution de l'ensemble du système éducatif. Proposées à des publics divers, elles visent à renforcer la nécessaire collaboration intercatégorielle afin de donner du sens et de la cohésion à notre service public d'éducation.

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
La directrice de l'encadrement
Marie-France MORAUX

LISTE DES DISPOSITIFS 2003 SE POURSUIVANT EN 2004

Ce tableau indique les dispositifs, modules ou sessions, déjà programmés en 2003 (B.O. spécial n° 5 du 10 juillet 2003), se déroulant au cours du 1er semestre 2004.

N.B. - Les inscriptions pour ces formations sont closes, l'identifiant n'est signalé qu'à titre de rappel. Les dates et lieux ont été réactualisés depuis la dernière parution. Ce ne sont que des formations d'adaptation à l'emploi.

INTITULÉ	IDENTIFIANT
IA-IPR détachés dans un emploi d'IA-DSDEN et Adjoint d'IA-DSDEN - Module 1 : 11 et 12 février 2004 à Paris - Module 2 : 11 et 12 mars 2004 à Paris - Module 3 : 19 mars 2004 à Paris - Module 4 - session 1 - groupe 1 : 1er avril 2004 à Paris - Module 4 - session 1 - groupe 2 : 27 juillet 2004 à Paris - Module 4 - session 1 - groupe 3 : 1er juillet 2004 à Paris - Module 4 - session 2 - groupe 1 : 31 mars 2004 à Paris - Module 4 - session 2 - groupe 2 : 28 mai 2004 Paris - Module 4 - session 2 - groupe 3 : 2 juillet 2004 à Paris - Module 5 : 29 avril 2004 à Paris - Module 6 - session 1 : 4 et 5 mai 2004 à Paris - Module 6 - session 2 : 6 et 7 mai 2004 à Paris - Module 7 : 25 et 26 mai 2004 à Paris	03NDEN0011 03NDEN0012
IEN du premier degré recrutés sur liste d'aptitude en 2003 Module 3 : du 8 au 12 mars 2004 à l'ESEN de Poitiers	03NDEN0015
IEN-IO recrutés sur liste d'aptitude 2003 Intégration dans la formation statutaire en fonction des besoins	03NDEN0016
IEN-ET/EG recrutés sur liste d'aptitude Module unique négocié : sessions à déterminer selon les besoins	03NDEN0017
IEN-ET/EG nommés sur un poste administratif et financier en apprentissage Module 2 : du 6 au 8 janvier 2004 à l'ESEN de Poitiers	03NDEN0018
IEN- ET/EG nommés sur un poste de formation continue Module 2 : du 6 au 8 janvier 2004 à l'ESEN de Poitiers	03NDEN0019
IEN conseillers d'un inspecteur d'académie nommés en 2003 Module 2 : du 6 au 8 janvier 2004 à l'ESEN de Poitiers	03NDEN0020

INTITULÉ	IDENTIFIANT
Directeurs de CIO nommés au 1-9-2002 Module unique : du 15 au 19 mars 2004 à l'ESEN de Poitiers	03NDEN0021
Directeurs de CIO nommés au 1-9-2003 Module 2, session 2 : du 24 au 28 mai 2004 à l'ESEN de Poitiers	03NDEN0022
Conseillers auprès d'un recteur : DAET, DAFCO, CSAIO Module unique : dates à déterminer à l'ESEN de Poitiers	03NDEN0023
Secrétaires généraux d'académie et secrétaires généraux d'académie adjoints À déterminer en fonction des besoins	03NDEN0024
Secrétaires généraux d'inspection académique À déterminer en fonction des besoins	03NDEN0025
Directeurs des relations et ressources humaines À déterminer en fonction des besoins	03NDEN0027
CASU nommés sur liste d'aptitude au 1-9-2003 Module 2 : du 20 au 22 janvier 2004 à l'ESEN de Poitiers Module 3 : du 10 au 12 mars 2004 à l'ESEN de Poitiers	03NDEN0029

LISTE DES DISPOSITIFS SE DÉROULANT DE JANVIER À JUILLET 2004

PAGE		IDENTIFIANT
36	- Les bassins d'éducation et de formation : fonctionnement et mission pédagogique	03NDEN0050
37	- Session d'études pour l'enseignement supérieur : mise en place du système LMD	03NDEN0051
38	- Rôle des personnels d'encadrement pour le développement des lycées des métiers	03NDEN0052
39	- Améliorer l'efficacité d'un service : accompagner le développement de compétences des personnels	03NDEN0053
40	- La sécurité des personnes en EPLE : veille au quotidien, obligations et responsabilités des gestionnaires	03NDEN0054
41	- Séminaire européen : encadrement et organisation des systèmes éducatifs	03NDEN0055
42	- Risques majeurs : mise en sûreté des établissements d'enseignement	03NDEN0056
44	- Rencontres interprofessionnelles de service public dans le cadre du réseau des écoles de service public	03NDEN0057

IDENTIFIANT :
03NDEN0050

LES BASSINS D'ÉDUCATION ET DE FORMATION : UNE AIDE AU PILOTAGE PÉDAGOGIQUE

Objectifs du dispositif : la circulaire ministérielle n° 2001-114 du 20 juin 2001 fixait le cadre général des missions et de l'organisation des bassins autour de trois pôles principaux, le premier étant le pilotage et l'animation pédagogique. Ce dispositif propose de faire le point trois ans plus tard sur le fonctionnement des bassins, et plus particulièrement sur l'efficacité pédagogique de ce niveau infra-départemental.

Pilotes

Direction de l'encadrement
Direction de l'enseignement scolaire

Sans candidature : liste arrêtée par le recteur.

Nombre de places : 200

Durée moyenne estimée : 3 jours.

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques

Comprendre et mettre en commun les expériences respectives des académies et envisager les évolutions souhaitables.

Contenu

- Fonctions des bassins dans l'aide au pilotage académique : organisation de l'offre d'enseignement, aide à l'élaboration de la carte des formations...
- Modalités d'organisation des bassins, le rôle des différents acteurs : mise en place de protocole de travail...
- Bilan pédagogique en ce qui concerne l'animation, la formation, l'impulsion...
- Perspectives : lien avec les collectivités locales, place du 1er degré...

Public cible : personnes ressources chargées d'animer les bassins d'éducation et de formation (deux par département en moyenne).

Forme/Modalités : stage présentiel

Responsable pédagogique : école supérieure de l'éducation nationale et direction de l'enseignement scolaire.

Module obligatoire

Nombre de participants : 200

Durée en heures : 18

Session

Dates : septembre 2004.

Lieu : ESEN - Poitiers.

IDENTIFIANT
03NDEN0051

SESSION D'ÉTUDES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : MISE EN PLACE DU SYSTÈME
LMD

Objectifs du dispositif : le nouveau cursus licence-master-doctorat (LMD) se met progressivement en place dans les universités. Pour l'instant, il a donné lieu à quelques expériences pilotes. Il doit faire l'objet d'une première généralisation à la rentrée 2004. À la veille de cette innovation, il paraît opportun que les personnels d'encadrement des établissements d'enseignement supérieur puissent faire le point sur les conséquences pratiques induites par cette nouvelle organisation pédagogique.

Pilote : direction de l'encadrement.

Sans candidature

Nombre de places : 100

Durée moyenne estimée : 2 jours.

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques

Préparer la généralisation du LMD en mettant en évidence les conditions pratiques de mise en œuvre et de gestion de la scolarité.

Contenu

Étude des conséquences pratiques de la mise en place de ces nouvelles dispositions dans les établissements :

- bilan des premières expériences françaises et comparaison avec quelques cas européens ;
- analyse des conséquences pratiques (les nouvelles formes d'organisation des enseignements et leurs conséquences en termes de moyens ; les procédures nouvelles et le fonctionnement des services ; le calendrier à mettre en place...) ;
- recherche de quelques préconisations face aux difficultés constatées.

Public cible : SGEPES, agents comptables, responsables des services de scolarité.

Forme/Modalités : conférences, échanges, ateliers.

Responsable pédagogique : école supérieure de l'éducation nationale.

Module obligatoire

Nombre de participants : 100

Durée en heures : 12

Session

Dates : à déterminer.

Lieu : à déterminer.

**IDENTIFIANT :
03NDEN0052**RÔLE DES PERSONNELS D'ENCADREMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES LYCÉES
DES MÉTIERS

Objectifs du dispositif : réfléchir au rôle des personnels d'encadrement dans la mise en place, l'animation et le développement des lycées des métiers qui constituent un apport fondamental dans la politique de valorisation des voies professionnelle et technologique.

Pilote : direction de l'encadrement.

Sans candidature ; liste arrêtée par le recteur

Nombre de places : 94

Durée moyenne estimée : 3 jours.

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques

- Favoriser de nouvelles relations dans le cadre des partenariats pour le développement du service public de formation professionnelle.
- Permettre la définition d'un cadre de travail de mutualisation, d'aide et de conseil entre les personnels de direction, les responsables académiques de la formation professionnelle et de l'information et de l'orientation, et les corps d'inspections.

Contenu

- Élaboration et conduite d'un projet pour la mise en place d'un lycée des métiers, cahiers des charges et groupe académique.
- Relations avec le collègue et l'enseignement supérieur.
- Information et orientation accès à l'enseignement professionnel, insertion professionnelle.
- Dispositifs particuliers : alternance, modularisation, formation par l'apprentissage, formation continue
- Relations avec le monde économique, avec les collectivités territoriales.

Public cible : DAFPIC, CSAIO, proviseurs des lycées des métiers, personnel des services d'éducation et de formation des conseils régionaux.

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsable pédagogique : école supérieure de l'éducation nationale.

Module obligatoire

Nombre de participants : 118 dont 24 personnes des conseils régionaux.

Durée en heures : 18

Session

Dates : du 22 juin 2004 à 14 h au 25 juin 2004 à 12 h

Lieu : ESEN-Poitiers.

IDENTIFIANT :
03NDEN0053

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ D'UN SERVICE : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE
COMPÉTENCES DES PERSONNELS.

Objectifs du dispositif : améliorer l'efficacité d'un service en valorisant les personnels et en accompagnant leur projet de carrière est l'une des missions des responsables d'unités administratives, en services déconcentrés ou en EPLE.

Ce dispositif a pour objectif de développer la maîtrise d'outils de gestion et de management pour impulser et conduire un changement, affecter les personnels en fonction des compétences attendues et définir des besoins de formation continue en vue d'améliorer le fonctionnement du service.

Pilote : direction de l'encadrement.

Candidature en académie avant le 15 mars 2004.

Nombre de places : 25

Durée moyenne estimée : 3 jours.

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques

- Savoir élaborer un projet.
- Maîtriser la notion de compétences et de référentiels.
- Conduire un entretien d'évaluation.
- Susciter la motivation des personnels vers une mobilité fonctionnelle.

Contenu

- Les principes de base de la méthodologie d'un projet.
- La définition de la compétence : identifier les savoirs être et savoir faire attendus.
- La préparation de l'entretien : fixer les objectifs, la durée et les modalités du dialogue.
- Les objectifs de professionnalisation : le repérage des besoins de formation.

Public cible : CASU, chefs de service d'unité administrative en services déconcentrés ou en EPLE.

Forme/Modalités : stage présentiel

Responsable pédagogique : école supérieure de l'éducation nationale

Module obligatoire

Nombre de participants : 25

Durée en heures : 18

Session

Dates : du 5 au 7 mai 2004.

Lieu : ESEN-Poitiers

**IDENTIFIANT :
03NDEN0054**LA SÉCURITÉ DES PERSONNES EN EPLE : VEILLE AU QUOTIDIEN, OBLIGATIONS
ET RESPONSABILITÉS DES GESTIONNAIRES

Objectifs du dispositif : la sécurité des élèves accueillis dans les EPLE est un enjeu capital : si le rôle du chef d'établissement est essentiel, la circulaire n° 97-035 du 6 février 1997 confère une responsabilité particulière au gestionnaire.

Cette formation a pour objectif la prise en compte des nécessaires obligations de surveillance et de vigilance des gestionnaires. La tenue régulière des registres de sécurité justifiant de l'existence des contrôles obligatoires ne dispense pas de la veille sécuritaire : la responsabilité du gestionnaire pourra être retenue en l'absence de diligences attendues face à un risque.

Cette formation s'attachera aussi à développer la connaissance des partenaires locaux dont l'expertise en matière de sécurité est l'accompagnement nécessaire du gestionnaire dans sa mission de prévention des accidents.

Pilote : direction de l'encadrement.

Candidature en académie avant le 15 mars 2004

Nombre de places : 25

Durée moyenne estimée : 3 jours.

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques

- Connaître la réglementation relative à la sécurité des personnes en EPLE.
- Prendre conscience de l'obligation d'existence de dispositifs de veille permettant la détection de risques d'accidents.
- Intégrer son action en partenariat avec les différents acteurs en charge de la sécurité (rectorat, collectivité territoriale).
- Maîtriser les procédures de signalement vers les autorités compétentes.

Contenu

- Les textes réglementaires en vigueur et leurs applications.
- Les notions de "conformité", "prévention" et "sûreté".
- L'environnement juridique et les évolutions de la jurisprudence.
- Le rôle et les missions des partenaires.

Public cible : CASU gestionnaires.

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsable pédagogique : école supérieure de l'éducation nationale.

Module obligatoire

Nombre de participants : 25

Durée en heures : 18

Session

Dates : du 26 au 28 mai 2004.

Lieu : ESEN-Poitiers.

IDENTIFIANT :
03NDEN0055

SÉMINAIRE EUROPÉEN : ENCADREMENT ET ORGANISATION DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS

Objectifs du dispositif : ce séminaire s'inscrit dans un contexte d'ouverture internationale qui répond à la volonté de favoriser la mobilité des élèves, des étudiants et des personnels dans l'espace européen. Il permet de découvrir l'organisation de systèmes éducatifs européens, les réalités et les problématiques de leur encadrement.

Pilote : direction de l'encadrement.

Candidature en académie avant le 15 janvier 2004

Nombre de places : 60

Durée moyenne estimée : 4 jours.

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques

- Prendre la mesure des enjeux de l'Union européenne et appréhender leurs conséquences dans le domaine éducatif.
- Identifier le rôle des cadres dans l'organisation de plusieurs systèmes éducatifs étrangers.
- Élaborer et mettre en œuvre un projet européen.

Contenu

- Histoire de la coopération en Europe.
- Actualité européenne en éducation.
- Mise en œuvre d'un projet européen en académie.
- Présentation de systèmes éducatifs européens.

Public cible : cette formation destinée à des personnels en formation initiale à l'ESEN est ouverte à des auditeurs en formation continue : IA-DSDEN ; IA-IPR ; IEN ; CASU.

Forme/Modalités : conférences, exposés, ateliers.

Responsable pédagogique : école supérieure de l'éducation nationale.

Module obligatoire

Nombre de participants : 60

Durée en heures : 24

Session

Dates : du 8 au 12 mars 2004.

Lieu : ESEN-Poitiers

**IDENTIFIANT :
03NDEN0056**

RISQUES MAJEURS : MISE EN SÛRETÉ DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Objectif du dispositif : dans le B.O. du 30 mai 2002, le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche publiait, à destination de l'ensemble des écoles et des établissements, un guide pour l'élaboration d'un "Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs" (PPMS). Afin de favoriser la mise en œuvre des PPMS, un dispositif national pluriannuel a été mis en place avec un premier regroupement des différents acteurs concernés. Ce regroupement, qui s'est déroulé en janvier 2003, a eu pour objectif d'engager une réflexion commune et de renforcer une articulation cohérente des réponses apportées.

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux, représente l'un des garants de cette cohérence, condition essentielle à la bonne mise en œuvre de ces plans.

Ce séminaire s'adresse spécifiquement aux IA-DSDEN afin qu'ils puissent promouvoir et développer ces "plans particuliers" au sein des établissements d'enseignement. La présence de secrétaires généraux d'académie permettra en outre de favoriser la coordination des actions envisagées. Il s'inscrit dans la continuité d'un dispositif d'information sur ce thème et fait suite en particulier au séminaire des 28 et 29 janvier 2003 qui était destiné à l'ensemble des acteurs de terrain chargés de ces questions de sécurité.

Pilotes

Direction de l'encadrement

Direction des personnels, de la modernisation et de l'administration

Direction de l'enseignement scolaire

Observatoire national de la sécurité

Ministère de l'écologie et du développement durable

Ministère de la sécurité intérieure et des libertés locales

Candidature en académie selon une procédure spécifique

Nombre de places : 130

Durée moyenne estimée : 1 jour

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques

Apporter aux IA-DSDEN les éléments nécessaires au développement des dispositifs de prévention et de protection visant la mise en sûreté des personnes dans les établissements d'enseignement.

Contenu

- Identification des risques.
- Le rôle et les prérogatives des autorités territoriales.
- L'articulation entre les différents intervenants dans le domaine des risques majeurs.
- L'action départementale en académie :
 - . le rôle des bassins de formation ;
 - . les dispositifs, les modalités d'organisation et de formation, les supports pédagogiques existant.

Public cible : inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, secrétaires généraux d'académie.

Forme/Modalités : présentiel.

Responsable pédagogique : école supérieure de l'éducation nationale.

Module obligatoire

Nombre de participants : 130

Durée en heures : 6

Session

Dates : 20 janvier 2004.

Lieu : Paris

**IDENTIFIANT :
03NDEN0057**RENCONTRES INTERPROFESSIONNELLES DE SERVICE PUBLIC DANS LE CADRE
DU RÉSEAU DES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC

Objectifs du dispositif : les rencontres interprofessionnelles des services publics vivent leur huitième année. L'expérience conforte ses initiateurs dans l'idée que la confrontation des points de vue de professionnels confirmés et la compréhension de leurs modes d'action respectifs sont de nature à favoriser la mise en synergie des acteurs et la conjonction des moyens nécessaires à l'émergence et à la conduite de projets.

Pilote : un comité de pilotage a élaboré cette programmation. Il est composé de cadres pédagogiques du Centre national d'études supérieures de la sécurité sociale, du Centre national de la fonction publique territoriale, de l'École nationale de la magistrature, de l'École nationale de la santé publique, de l'École nationale supérieure de la police, de l'École supérieure de l'éducation nationale et de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Candidature en académie avant le 15 mars 2004

Nombre de places : 6 réservées à l'éducation nationale.

Durée moyenne estimée : 3 jours.

MODULE UNIQUE : L'ACTION PUBLIQUE FACE AUX PHÉNOMÈNES SECTAIRES

Problématiques et objectifs : l'action des groupes qualifiés de "sectes" vise principalement des personnes en difficultés, marginalisées ou à protéger. En ce sens, pour y faire face, il y a nécessité de développer des fonctions de vigilance, tant à l'égard de ces publics qu'à l'égard d'une multitude de dispositifs en charge de ces derniers dont l'administration assure le contrôle. Le comportement de ces groupes interfère, par ailleurs, avec de larges pans des diverses législations. Ce contexte conduit, au-delà des services de police et de justice, les différents corps d'agents de l'État et des collectivités territoriales à se mobiliser. C'est dans ces conditions que depuis quelques années se sont développées des politiques publiques sur ce champ.

Cette session aura pour objectifs de présenter moins le phénomène sectaire que ses difficultés à le traiter. C'est qu'en effet ici l'acteur public cherche vainement des solutions spécifiques là où le droit commun et les pratiques classiques peuvent apporter des réponses.

Pour contrer cette dynamique la session procédera d'abord à un recadrage de l'objet. Elle privilégiera des débats à partir d'échanges d'expériences où interviendront des praticiens qui ont été en charge de ce type de dossier.

L'intérêt d'un travail en partenariat sera analysé afin de repérer les différentes compétences susceptibles d'être mobilisées pour dépasser les limites actuelles du traitement de ces affaires.

Prérequis du public : cadres des services pénitentiaires, commissaires de police, cadres des services de l'État, de la santé et de l'action sociale, personnels d'encadrement de l'éducation nationale, cadres des collectivités territoriales, magistrats, cadres des services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Forme/Modalités : le séminaire privilégie échanges d'expériences et débats dans le cadre d'ateliers et de tables rondes où interviennent des spécialistes des questions abordées.

Responsable pédagogique : Nathalie Robichon, École nationale d'application des cadres territoriaux.

Module facultatif

Nombre de participants : 6 pour l'éducation nationale.

Durée en heures : 18

Dates : du 10 au 12 mai 2004.

Lieu : École nationale d'application des cadres territoriaux (ENACT), rue du Nid de pie, BP 2020, 49016 Angers.

MODALITÉS DE CANDIDATURE ET D'INSCRIPTION AUX DISPOSITIFS DU PNP DE LA DE

Note technique à l'attention des candidats

Ce programme national de pilotage est constitué de dispositifs qui comprennent chacun un ou plusieurs modules. La candidature se fait sur le dispositif, puis sur les modules.

Lorsque ces modules sont :

- **obligatoires** : la candidature au dispositif entraîne automatiquement celle concernant tous les modules obligatoires. C'est notamment le cas des dispositifs ne comprenant qu'un seul module.

- **facultatifs** : le candidat choisit de participer au(x) module(s) du dispositif qui correspond(ent) à ses attentes.

Les dispositifs peuvent être :

- **avec candidature** : elle est à transmettre au rectorat de l'académie d'exercice, avant la date indiquée à l'attention du responsable du service académique de formation chargé de l'encadrement. Elles sont à établir à l'aide du formulaire joint (une fiche par candidature et par dispositif).

- **“sans candidature”** : dans ce cas, les listes des personnes à inscrire sont directement arrêtées par le recteur.

Cette précision est indiquée pour chaque dispositif.

Les services rectoraux concernés recueillent l'ensemble des candidatures à partir desquelles le recteur établit une liste hiérarchisée, et fait procéder aux inscriptions sous intranet.

Les listes définitives des participants aux dispositifs de formation du PNP sont arrêtées par l'École supérieure de l'éducation nationale.

Les services de formation de l'académie d'origine du candidat retenu lui délivreront un ordre de mission.

Toute personne dont la candidature à un dispositif de formation du PNP a été retenue et qui ne peut pas y participer, quel que soit le motif, préviendra le rectorat concerné le plus tôt possible, afin que l'administration centrale soit en mesure de procéder à son remplacement.

FICHE DE CANDIDATURE À UN DISPOSITIF DU PNP ENCADREMENT

(une fiche par candidature)

Monsieur Madame Mademoiselle Code établissement (réservé au service académique) :

Formateur OUI NON

Nom : Prénom :

Adresse administrative :
.....
.....
.....

Code postal : Commune :

Téléphone : Fax : Mél :

Corps/Grade :

Discipline :

Fonction :

Candidature au dispositif de formation :

Identifiant :

Intitulé :
.....

Dates :

Lieu :

À ne renseigner que pour la candidature à des dispositifs comportant plusieurs modules :

Inscription à tous les modules

ou

au(x) module(s) suivant(s) :

Intitulé :

Intitulé :

Intitulé :

Pour mémoire, candidatures à des dispositifs antérieurs de formation du PNP de la DPATE :

Identifiant :

Identifiant :

Identifiant :

Avis du supérieur hiérarchique :

Note technique à l'attention des services académiques de formation chargés de l'encadrement

Le candidat doit être inscrit au dispositif choisi. On doit ensuite sélectionner les modules sur lesquels il s'est positionné. Lorsque ces modules sont :

- **obligatoires** : la candidature au dispositif entraîne automatiquement la candidature à tous les modules. C'est notamment le cas des dispositifs ne comprenant qu'un seul module.

- **facultatifs** : l'inscription est fonction du choix du candidat.

Seuls sont ouverts à candidature les dispositifs portant la mention :

“candidature en académie avant le ...”

Attention **“sans candidature”** ne signifie pas sans inscription.

Les dispositifs de formation portant la mention **“sans candidature”**, font l'objet d'une inscription directe par le service de formation académique à partir des informations qu'il doit obtenir auprès des services concernés de son académie ou du

responsable de formation de l'ESEN.

L'inscription des candidats se fait impérativement sur le serveur intranet du PNP, accessible à l'adresse suivante :

<http://tage.ac-orleans-tours.fr/npnpaca>

Seuls les services académiques de formation des personnels de l'éducation nationale peuvent accéder à ce site, grâce au nom d'utilisateur et au mot de passe qui leur ont été communiqués en avril 2000.

Ces références ne doivent pas être diffusées.

L'inscription des candidats se fait sur liste principale limitée au nombre de places offertes à votre académie et qui est affiché sur l'écran.

La date butoir pour chaque campagne d'inscription passée, aucune saisie, modification ou annulation n'est possible. Seule la consultation des candidatures est accessible.

Le calendrier des campagnes d'inscription est indiqué dans le tableau ci-dessous.

MOIS DE RÉALISATION DU DISPOSITIF	PÉRIODES D'INSCRIPTION PAR LE SERVICE	PÉRIODES DE CONSULTATION DES CANDIDATURES RETENUES
Janvier 2004	Procédure spécifique d'inscription	
Mars 2004	du 8 janvier 2004 au 22 janvier 2004	À partir du 26 janvier 2004
Mai et juin 2004	du 8 mars 2004 au 19 mars 2004	À partir du 23 mars 2004